

# SMI

# SAINT-MAMMÈS INFORMATIONS

## #95

MAI À  
OCTOBRE 2024



Nouvelle restauration scolaire :  
les travaux avancent !

Fibre : tout comprendre  
du déploiement, de l'éligibilité  
et de l'installation

11 novembre :  
exposition photo



Saint-Mammès

# sommaire



**04-05**

RETOUR EN IMAGES :  
UNE SAISON ESTIVALE  
TRÈS ANIMÉE !



**08-11**



**13**

EXPOSITION PHOTO  
& COMMÉMORATION

- Armistice du 11 novembre

**14** ASSOCIATIONS

- Forum des Associations

**14** AÎNÉS

- Retour sur la Semaine Bleue

**15**  
SERVICES & COMMERCES

**16**

AGENDA & ÉTAT CIVIL



**06-07**

RETOUR EN IMAGES :  
UNE RENTRÉE ACTIVE !

**12** ENFANCE

- Une nouvelle classe pour la maternelle Camille Dabin
- Le CMJ en actions
- Exposition Halloween au Périscolaire Maternel

Directeur de la publication : Joël SURIER  
Conception et rédaction : Service Communication / Mairie de Saint-Mammès  
Impression : Hélio Service

Tirage : 1800 exemplaires, encres végétales, papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Crédits photos : Mairie de Saint-Mammès, Collectif 1000 Sabords (p.4), CRDMA77 (p.4), Comité des Fêtes du Village (p.5-6), Gallica (p.13), La Chouette au Loing (p.15), Freepik.

Site internet :  
[www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com)  
Page Facebook officielle :  
[www.facebook.com/mairiesaintmammes](http://www.facebook.com/mairiesaintmammes)

**Pour nous contacter :**

Courriel : accueil@saint-mammes.com

Téléphone : 01.64.23.39.41

**#95** mai à octobre 2024

**SMI**  
SAINT-MAMMÈS  
INFORMATIONS

# édito

Chères Mammésiennes, Chers Mammésiens,

Saint-Mammès, cet été, a une nouvelle fois vécu au rythme de nombreuses manifestations que vous retrouverez en images à l'intérieur de ce numéro. Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à l'organisation des évènements qui ont animé notre été.

Les associations, les bénévoles, les agents municipaux et les élus ont tous mis du cœur à l'ouvrage dans l'engagement dont ils font preuve et l'enthousiasme qu'ils déplient pour faire de Saint-Mammès un village attractif où il fait bon vivre.

De mai à septembre, ce sont plus de 23 évènements qui ont eu lieu sur notre commune, sans compter les marchés musicaux du dimanche animés par des musiciens locaux ! C'est dire à quel point l'activité associative, culturelle et festive est intense, ce qui montre une forte dynamique communale dont nous pouvons nous réjouir.

Que de beaux succès et de souvenirs qui nous ont permis de nous retrouver pour des moments de partage et de convivialité.

Au-delà de l'organisation d'évènements, que nous soutenons vivement, les associations sont incontestablement vecteur de lien social, de transmission de connaissances, d'échanges et de partage. C'est l'occasion pour moi de redire que nos associations ont besoin de bénévoles : rejoignez-les pour un coup de main !

Vous pouvez également vous inscrire dans notre réserve citoyenne en mairie et apporter votre aide ponctuellement lors des évènements.

A l'heure où j'écris cet édito, la rentrée scolaire est faite et je réitère ici mes remerciements à tout le corps enseignant pour le bon déroulement de cette rentrée scolaire 2024-2025. Comme vous le savez maintenant, toute l'équipe municipale et moi-même sommes très attachés au bon fonctionnement de l'école. J'adresse toute ma gratitude aux enseignants ainsi qu'au personnel des écoles de notre commune qui travaillent avec dévouement pour faire de l'école un lieu de réussite et de bienveillance.



Merci aussi aux parents d'élèves dont l'engagement et le soutien sont essentiels pour accompagner la réussite de leurs enfants, aux familles et élèves et je souhaite que cette année scolaire soit synonyme de réussite, de découvertes et d'épanouissement.

Vous trouverez aussi dans ce magazine le travail réalisé par les commissions thématiques pilotées par les adjoints et les conseillers délégués, responsables et toujours aussi déterminés. Ceci démontre le respect de l'engagement qui est le nôtre.

Pour cette rentrée nous continuons à améliorer le cadre de vie et à renforcer les liens au quotidien avec les Mammésiens.

J'ai eu le plaisir de signer le 27 septembre le renouvellement pour 5 ans de la charte du label "Village de Caractère". Ce label valorise l'offre touristique de qualité dont notre commune fait partie.

Toujours tourné vers l'avenir je vous invite à partager vos idées, à nous en faire part et à vous impliquer dans les associations.

Même si nous traversons une époque infiniment complexe, notre commune est un repère stable car nos équipes s'emploient tous les jours avec des moyens limités à délivrer un service public de qualité. Nous mettons un point d'honneur à répondre sans attendre aux questions de nos administrés.

Ensemble continuons de faire de notre commune un lieu de vie dynamique où on aime vivre et s'épanouir !

A vos côtés !

Bien chaleureusement,

**Joël Surier,**  
Maire de Saint-Mammès

# Retour en images...

## Une saison estivale très animée !

**Dimanche 5 mai – Troc aux Plantes** organisé par le Collectif 1000 Sabords. Encore une belle affluence pour cette 3<sup>eme</sup> édition.



**Mercredi 1<sup>er</sup> mai – Le vide-grenier** organisé par le Comité des Fêtes du Village a fait le plein d'exposants et de visiteurs.



**2 et 3 juillet – La Caravane du Coin** proposée par l'association "Pas Trop Loing de la Seine" en partenariat avec la municipalité : 2 jours d'animations originales et créatives.



**Dimanche 12 mai – Pique-nique à la chapelle des Templiers de Fourches**, proposé par le CRDMA77 : un lieu empreint d'histoire dont le clocher a pu être restauré grâce à l'association.



**En juin et juillet, pause musicale sur le marché dominical, avec chaque fois un style musical différent !**



**Samedi 15 juin – Concert "Graziella Chante"** : un beau moment de légèreté, de chansons françaises et de compositions, proposé au cœur de l'église.

mai à octobre

Samedi 13 juillet – Le bal et dîner républicain  
organisés par la municipalité : une belle ambiance,  
du plaisir à se retrouver, de la joie et du partage,  
tout y était !



Samedi 3 août – Danse en Seine animé  
par l'association Elena Flore Créations. Une  
première édition en plein air, pour danser sur  
des chorégraphies de bachata, madison....



Samedi 20 juillet – Marché artisanal  
Une belle respiration estivale avec 25 exposants. Un événement animé par  
des peintres et des musiciens sur des  
airs de jazz et des chansons françaises.



Samedi 17 août – Le feu d'artifice,  
malgré la pluie, a rassemblé petits  
et grands venus l'admirer en  
clôture des animations du 15 août  
et de la fête patronale.



Jeudi 15 août – Le 31<sup>ème</sup> Prix Cycliste  
organisé par le Vélo Club a rassemblé  
un grand nombre de coureurs en 2  
courses, sur un tracé urbain de 2,7Km.



Samedi 24 août – Le concours de  
pétanque organisé par le Comité des  
Fêtes du Village a donné l'occasion à  
72 boulistes de s'affronter avec fair-play  
lors d'un tournoi en doublette.



Jeudi 15 août – Exposition de voitures  
anciennes proposée par l'Association Les Vieux  
Démarreurs, en partenariat avec la municipalité,  
a permis à de nombreux passionnés de venir  
admirer sous toutes les coutures de magnifiques  
automobiles de collection de 1950 à 1970.



retour en images...

# ... et une rentrée active !

## Samedi 7 septembre – Vide-grenier municipal

Entre les adeptes du recyclage, la quête du trésor et les bonnes affaires, ce rendez-vous traditionnel fut aussi l'occasion de "tailler une bavette" en rencontrant des amis ou de vieilles connaissances.



## Samedi 7 septembre – Expo de livres "pop-up"

Cette magnifique exposition, organisée par les agents responsables de la bibliothèque municipale, a présenté de vrais trésors éducatifs qui ont émerveillé les petits et bluffé les plus grands.



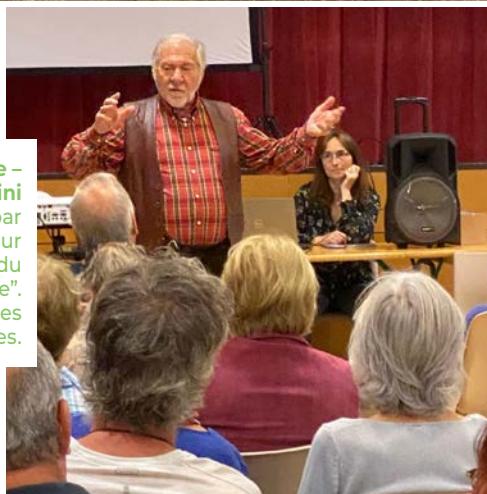
## Dimanche 8 septembre – Le buffet musical partagé

du Comité des Fêtes du Village s'est tenu par un bel après-midi ensoleillé, et a fait le plein de convives, entre gourmandise et animations musicales.



## Samedi 21 septembre – Rencontre avec Pierre Santini

Une belle soirée organisée par l'AFSL, en compagnie du metteur en scène et comédien, acteur du feuilleton "L'Homme du Picardie". Un moment fort de partage sur les traditions batelières.



Samedi 14 septembre – Concert "Brassens à ma sauce" organisé par la municipalité et interprété par Arnaud A. : une parenthèse enchantée, retour dans le passé, un moment hors du temps en harmonie avec le présent.

mai à octobre



**Samedi 21 et dimanche 22 septembre – Les Journées Européennes du Patrimoine**  
ont permis à de nombreux visiteurs de découvrir de curieux moyens de communication et la philatélie olympique dans une superbe exposition, et de participer à un grand quiz sous la forme d'un escape game (merci à J. Krupnicki et C. Dabin), de participer à une course à la godille, ou encore d'écouter un concert de trompes de chasse !



**Mercredi 2 octobre – Visite du Sénat**, avec des membres du nouveau Conseil Municipal des Jeunes (et quelques anciens élus du CMJ précédent), accompagnés par les agents du périscolaire et les élus. Une matinée pédagogique sur l'histoire du Sénat et son fonctionnement aujourd'hui.



**Du 30 septembre au 4 octobre – La Semaine Bleue** a proposé de nombreux ateliers aux retraités mammésiens (voir page 14), comme la découverte des livres pop-up au cours d'un goûter intergénérationnel



**Dimanche 29 septembre – Concert de musique de chambre**, proposé par ProQuartet au sein de l'église avec de sublimes interprétations de Schubert, Haydn... par un jeune mais talentueux quatuor à cordes !

# La fibre à Saint-Mammès

## Tout comprendre du déploiement, de l'éligibilité et de l'installation

*Après de longs mois d'attente, la fibre est enfin déployée sur la majeure partie de la commune. Pour autant, tous les Mammésiens n'ont pas encore accès à la fameuse connexion. Voici un résumé de la situation, qui explique les différentes étapes de la mise en service de la fibre sur notre commune.*

C'est entre juillet et septembre que la plus grande partie du réseau fibre a été mise en service. En 3 étapes successives, les "**points de mutualisation**" (les armoires où sont concentrées les connexions) ont été "**mis en commercialisation**" c'est-à-dire susceptibles d'être exploités par les opérateurs.

Cependant, il reste encore des adresses non connectées sur la commune. Cela peut être dû à un défaut d'autorisation de propriétaires, aux logements nouvellement construits... Ces adresses seront raccordées au fur et à mesure de l'installation des nouvelles infrastructures par Seine et Marne Numérique. Un nouveau point de mutualisation a été activé le 15 oc-

tobre dernier, et le déploiement se poursuit.

Pour savoir si l'adresse de votre logement est considérée comme "**déployée**" (et donc techniquement raccordée à la fibre), il convient de vérifier votre "**éligibilité**" (capacité des opérateurs à vous proposer un abonnement fibre) à l'adresse <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite> (ou scannez le QR-code ci-contre).

**Dorénavant, il est du ressort des opérateurs de se manifester pour proposer leurs offres fibre aux Mammésiens éligibles.**

Seuls les opérateurs réalisent la dernière étape du raccordement à la fibre, en installant le câble de connexion entre le boîtier fibre et votre logement, et en vous proposant un abonnement associé.

Notez que même si vous êtes considéré éligible sur le site XPfibre mentionné ci-dessus, il se peut que certains opérateurs ne puissent pas encore vous proposer d'offre fibre tant qu'ils n'ont pas mis en place



leur propre stratégie commerciale de déploiement sur la commune, ou installé leurs propres équipements.

En conclusion, hormis les problématiques citées en début d'article, ce sont plus de 1400 adresses qui sont aujourd'hui déployées sur la commune. ■

*Depuis le mois de septembre, la Mairie a été avertie que des représentants Orange ont commencé à démarcher, et certains abonnés de cet opérateur ont été contactés par e-mail ou SMS de la disponibilité de la Fibre Orange. D'après le site d'éligibilité, XPfibre, l'opérateur FREE serait également présent sur la commune.*

*Il est possible que de "petits" opérateurs commencent à démarcher également (Ozone, Nordnet, Videofutur...), car ceux-ci n'ont pas besoin d'installer d'équipements propres. Ils peuvent directement utiliser le réseau de Seine-et-Marne Numérique.*

Vérifiez si  
vous êtes  
éligible  
à la fibre



## Antenne SFR : retrait du permis de construire

En 2022, suite à une demande de SFR souhaitant mieux couvrir la commune de Saint-Mammès en téléphonie (2G, 3G et 4G), la municipalité avait autorisé l'opérateur à étudier la faisabilité de l'installation d'une antenne sur la parcelle communale de l'ancien camping "les Canalous". Ce projet, situé dans le périmètre de l'église de Vernou-la-Celle-sur-Seine, avait initialement été refusé par les Bâtiments de France.

En 2024, conformément à la réglementation et avec l'aval des Bâtiments de France, un permis de construire a finalement été déposé sur une autre parcelle communale : le lieu-dit "l'Ile de la Celle".

**Le 24 septembre dernier**, suite à une concertation avec les futurs riverains de l'antenne, la municipalité a organisé une réunion publique avec SFR, afin que l'opérateur précise les tenants et aboutissants de ce projet.

En l'absence d'une démonstration de la nécessité de cette antenne, la municipalité a décidé d'interrompre les discussions avec SFR et de ne pas mettre la parcelle communale à disposition à travers une convention.

Le 25 septembre 2024, un arrêté a donc été émis par Monsieur le Maire retirant le permis de construire du 2 mai 2024 accordé à SFR.

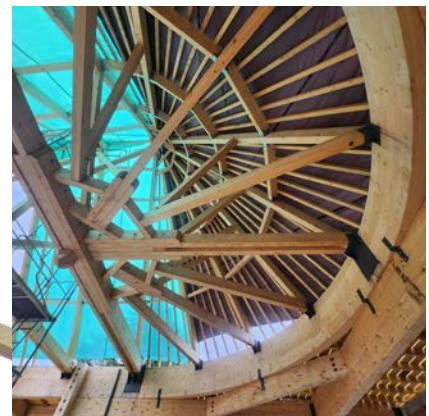


# Nouveau bâtiment de restauration scolaire

## une construction qui prend de la hauteur !

Démarrée en décembre 2023, la construction de la nouvelle restauration scolaire avance à bon rythme, et dévoile peu à peu son architecture. Après les murs au printemps, c'est désormais à la toiture d'afficher ses lignes.

Le suivi hebdomadaire du planning de la construction par les services municipaux et les élus a pour objectif d'éviter les dérives du planning, et de permettre l'achèvement du bâtiment pour la rentrée 2025.



Le 25 mai dernier, le Conseil Municipal des Jeunes inaugure le chantier, en présence de nombreux élus : Sénateur, Président de la CCMSL, Président des maires ruraux 77, les maires voisins, architecte, entrepreneurs et Mammésiens.



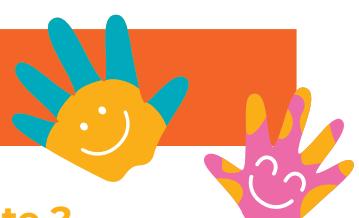
### Des questions sur les services périscolaires ?

**Pourquoi signer le règlement intérieur ?**

**Pourquoi mon enfant est-il en liste d'attente ?**

**Pourquoi signaler une annulation le vendredi précédent ?**

**Toutes les questions (et leurs réponses)  
sont à consulter ici**



# Fin des travaux RTE-Enedis

Le nouveau revêtement quai de la Croix Blanche



**Le premier semestre 2024 a été marqué par les difficultés de circulation liées aux travaux entrepris par RTE, mais le chantier touche à sa fin.**

Pour rappel (voir SMI n°94, page 13), ces travaux concernent la rénovation des infrastructures de l'opérateur énergétique, et

notamment l'enfouissement d'une ligne à haute tension de 63 kV entre Champagne-sur-Seine et le stade de Saint-Mammès.

Des travaux de réparation ont également été menés par Enedis sur une liaison 20 kV qui traverse le pont au-dessus de la Seine, entre Champagne et Saint-Mammès,

et qui alimente en partie notre commune. Cette intervention, non prévue dans le cadre de ce chantier, s'est déroulée suite à un incident sur le câble où un début d'incendie s'était déclenché au mois d'août.

Par ailleurs, un raccordement électrique a été réalisé vers le projet immobilier "Le clos du confluent" situé au 108-110 rue Grande.

La dernière phase des travaux est aujourd'hui concentrée sur les pylônes situés au niveau de l'aire de jeux, et ne devraient plus perturber la circulation des Mammésiens.

En contrepartie de ces désagréments, la municipalité avait demandé à RTE de réaliser la totalité de l'enrobé et des marquages Quai de la Croix Blanche, et la reprise de l'enrobé bordeaux devant le Monument aux Morts près du pont. ■

## Cimetière : veillez à respecter les espaces verts

Avec l'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour l'entretien du cimetière, le service des espaces verts a réfléchi à une nouvelle façon de traiter les allées pour donner à ce lieu de recueillement le cadre qu'il mérite. Nous les remercions pour ce travail remarquable.

**Cependant, certains visiteurs continuent d'utiliser des produits chimiques, ce qui est interdit.**

Merci de veiller à respecter ces consignes pour l'entretien du lieu.



## Mise en place du tri sélectif au cimetière



**Il y a du nouveau au cimetière concernant le tri et le recyclage des déchets !**

Bientôt, les visiteurs pourront y trouver des containers spécialement dédiés au tri : un composteur pour les végétaux (fleurs et plantes), un bac pour les plastiques (issus des emballages, décorations et ornements des tombes) et un présentoir pour y déposer ou emprunter les pots de fleurs.

Cela permettra, si chacun respecte les consignes, d'améliorer notre impact environnemental.

# Un arrêté pour limiter le démarchage à domicile

Le démarchage à domicile ou "porte-à-porte", est une pratique commerciale qui de plus en plus souvent, soulève des interrogations et peut susciter de l'insécurité, principalement auprès des personnes âgées.



Afin de lutter contre le démarchage abusif, un arrêté municipal encadre désormais cette pratique sur notre commune (Arrêté municipal N° 2024-133).

Désormais, les sociétés ayant recours au démarchage doivent se faire connaître en Mairie et produire les documents nécessaires (carte professionnelle, attestation...) pour justifier de la validité de leur pratique commerciale.

Par ailleurs, le démarchage est strictement interdit pendant les mois de juillet et d'août.

**Pour être rassuré lors d'un démarchage, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 01.64.23.39.41**

**Mairie de Saint-Mammès**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
E-mail : [mairie@saint-mammes.com](mailto:mairie@saint-mammes.com)  
Tél : 01 64 23 39 41 - Fax : 01 64 23 39 43

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Objet : Arrêté réglementant l'activité de démarchage à domicile**  
Le Maire de la commune de Saint-Mammès  
Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2211-1, L. 2212-2 et L.2212-5 ;  
Vu l'article R 610-5 et R 644-3 du nouveau Code Pénal ;  
Vu le code pénal de la consommation et notamment les articles L.121-21 à 33, L.122-8 à 10 et L.122-10-1 à 12 ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu l'intérêt général ;  
Considérant le nombre d'appels reçus en mairie concernant les faits de démarchages, Considérant qu'il est nécessaire que le service chargé de la sécurité de la voie publique connexes exercent du démarchage sur la commune, Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer l'activité du démarchage sur la commune de la tranquillité et à l'ordre public ;  
Considérant dès lors qu'il y a lieu de réglementer cette pratique dans l'intérêt général, afin de prévenir les dérives et les dérives commerciales.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La pratique du démarchage commercial ou ouverte sur le territoire de la commune réservée que toute société, entreprise individuelle, entreprise artisanale ou association physiquement à la mairie de Saint-Mammès auprès de l'accueil ou de la Police Municipale, commence la prospection. Elle devra fournir :

- Un extrait de K-bis de moins de 3 mois,
- Les cartes professionnelles des agents exerçant sur la commune,
- L'objet, la durée et le lieu de leur démarchage avant toute prospection,
- L'immatriculation des véhicules avec lesquels ils vont circuler sur la commune.

**Article 2 :** La pratique du démarchage commercial ou ouverte sur l'ensemble du territoire de la commune interdite chaque année pour la période de début Juillet à fin Aout.

**Article 3 :** Tout démarchage non déclaré ou effectué pendant la période d'interdiction fera l'objet d'une interruption immédiate d'accès sur la commune. Les prospecteurs s'exposent à une contravention réprimée par l'article R 610-5 du code pénal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public via le site internet de la commune.

## Rappel sur... la divagation des chiens

Ponctuellement, des chiens errants sont signalés à l'accueil de la Mairie.

Pour rappel, l'arrêté municipal n°2021-99 encadre la circulation et la divagation des chiens, et précise les points suivants :

- il est défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique.



- les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doivent être tenus en laisse.

- les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doivent porter un collier portant gravés sur une plaque de métal le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

- tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière.

**Les arrêtés municipaux & préfectoraux sont accessibles sur le site de la commune, ou en scannant le QR-code ci-dessous**



## Une nouvelle classe pour la maternelle Camille Dabin



Grâce aux efforts conjoints de la municipalité, de la directrice de l'établissement, des enseignants et de l'association de parents d'élèves, et après étude des effectifs de la rentrée 2024-2025, l'inspection académique a validé l'ouverture d'une nouvelle classe au sein de l'école maternelle Camille Dabin depuis le 12 septembre dernier.

La création de cette nouvelle salle a permis de réduire très significativement le nombre d'enfants par classe, avec un effectif moyen de 20 à 24 élèves (précédemment 27 à 29).

Un grand merci aux services techniques de la commune et aux enseignants pour avoir très rapidement aménagé une nouvelle salle de classe pour accueillir les enfants !



## Le CMJ en actions

**Les élus du Conseil Municipal des Jeunes n'ont pas chômé depuis leur élection ! Voici quelquesunes des actions auxquelles ils ont participé ces derniers mois.**

### Production musicale

Organisée par la CCMSL, cette séance de découverte de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) a permis aux jeunes élus de comprendre le fonctionnement de la production musicale moderne. Ils ont pu à leur tour manier boucles, samples, et effets divers afin de composer leur propres "sons" et "prods" ! Vu le succès de cet atelier, la CCMSL réorganisera des sessions similaires à l'avenir.



Atelier MAO

### Embellissement du Monument aux Morts

Accompagnés par le service municipal des espaces verts, les enfants ont contribué à fleurir le monument commémoratif. Les agents leur ont expliqué quels types de fleurs ils allaient planter, et pourquoi

certaines essences sont plus adaptées et plus durables que d'autres.



Fleurissement du Monument aux Morts

### Collecte au profit d'une association de protection des félins

Organisée à l'initiative du CMJ, cette collecte au profit de l'association Les Petits Félins de Vernou a permis de récolter de nombreux dons. Merci à tous les donateurs mammésiens pour leur soutien à la cause féline !



Collecte pour les Petits Félins



### Exposition Halloween au Périscolaire Maternel

Après la belle exposition de fin d'année en juin dernier, les enfants du Périscolaire ont réalisé de nouvelles créations artistiques pour le plus grand plaisir de leurs parents et des animateurs.

De nombreux coloriages, peintures, collages et assemblages ont ainsi décoré le Service Périscolaire pendant plusieurs jours. Les enfants ont également profité d'un conte et d'un grand jeu sur la même thématique d'Halloween.

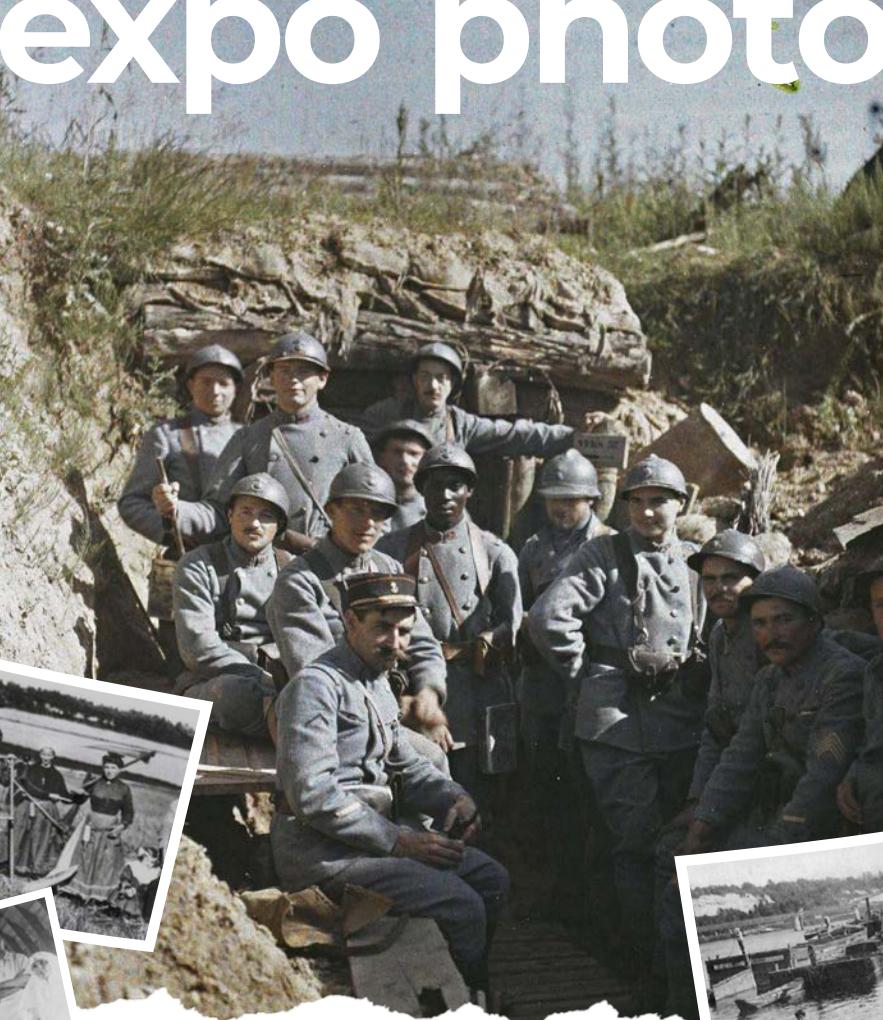
# 11 novembre expo photo

Par décret du 1<sup>er</sup> octobre 1914, une mobilisation générale est ordonnée, ainsi que l'envoi de troupes supplémentaires au complément des armées.

Le premier jour de la mobilisation

Tout le monde est mobilisé, sans rigueur et sans distinction, hommes et femmes (pages 10 à 11)

Sous l'ordre de mobiliser



A l'occasion des 106 ans de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, la commune de Saint-Mammès organise, en partenariat avec les associations des Anciens Combattants et du Musée de la Grande Guerre de Meaux, une exposition photo, dans la Salle du Conseil Municipal, **le 10 novembre de 9h30 à 12h00** et **le 11 novembre à l'issue de la cérémonie**. Le 12 novembre sera réservé aux écoles de Saint-Mammès.

## Forum des Associations

Cette année, suite à un travail mené en partenariat avec les associations, il a été choisi d'organiser le Forum des Associations annuel le 14 septembre à la Salle à Vocation Sportive.

La bonne humeur était au rendez-vous et 17 associations culturelles et sportives ont répondu présentes. Cela a permis de nombreux échanges entre les associations, leurs bénévoles et les visiteurs, même si la fréquentation fut modeste.

Merci à Lydia pour les crêpes, au food-truck Wan May et au Comité des Fêtes pour la buvette.



## aînés

### Retour sur la Semaine Bleue du 30 septembre au 4 octobre

#### Qu'est ce que la semaine bleue ?

La Semaine Bleue est l'occasion d'insuffler un nouveau regard sur le vieillissement, et sur la place des seniors dans notre société. Et nos aînés mammésiens y ont participé pleinement !

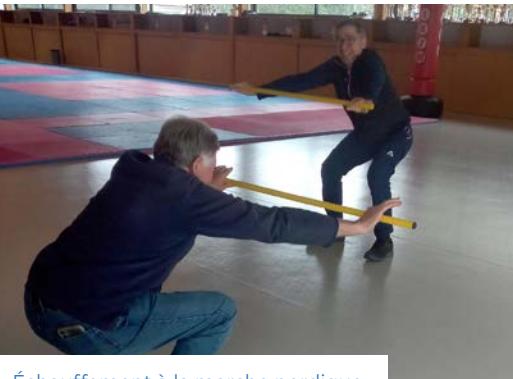
#### Une semaine riche en activités

Différents ateliers ont été proposés toute la semaine par la Mairie et le CCAS : marche accompagnée par un coach sportif, modelage des mains et vernis, être bien chez soi et les bons gestes et postures, tests de la vue et de l'audition...

Tous les ateliers proposés ont fait le plein de participants. Entre rire, partage et soutien, ces activités ont fait l'unanimité : "il faudrait faire cela toutes les semaines...".

Nous remercions Cap Danse, Philippe Clopeau, Vision à la Maison, Amplifon, SOLIHA77, Elisabeth Nabeti et l'école Linéane pour nous avoir proposé ces ateliers, ainsi que la Résidence Canopée pour nous avoir reçus pour clôturer cette belle semaine avec un goûter intergénérationnel (en compagnie des enfants du périscolaire) autour d'une exposition de livres pop-up.

Atelier "Les bons gestes et postures"



Échauffement à la marche nordique



Marche nordique



Atelier "Libérez-vous des douleurs musculaires"



Modelage mains et vernis



Tests de l'audition

# La Chouette au Loing

## Le lieu de tous les possibles !



La Chouette au Loing est un espace hybride, atypique et chaleureux, ouvert à Moret depuis fin mai 2024. Ce "tiers-lieu" est en effet à la fois un site de co-working pour les travailleurs nomades, un espace où organiser un événement d'entreprise (team-building, séminaire, formation...), un ensemble d'ateliers (cuisine, art, musique...), mais aussi une boutique éphémère ou encore une agence de voyage pour des escapades personnalisées.

Caroline Doan, sa fondatrice, Mammésienne depuis 4 ans (et habitante de la Communauté de

Communes depuis plus de 20 ans) a pensé ce lieu comme une ouverture aux projets locaux innovants, à la culture et à l'art, mais aussi comme un espace de transmission des savoirs, via des animations éphémères, des rencontres professionnelles et des échanges insolites.

Créée pour favoriser les rencontres, la Chouette au Loing est un lieu inspirant qui valorise les différentes formes d'apprentissage et le travail collaboratif. Couvrant au total 160m<sup>2</sup>, le lieu est composé de 4 espaces sur 4 niveaux qui peuvent être loués de façon modulable, à la carte. Le dernier niveau, qui ouvrira prochainement, est prévu comme une salle de projection évolutive en scène de théâtre ou studio de musique.

La Chouette au Loing est située :  
7 rue de l'Église à Moret Loing-  
et-Orvanne.

**Informations :** **06 61 00 73 50**  
[contact@lachouetteauloing.com](mailto:contact@lachouetteauloing.com)  
[www.lachouetteauloing.com](http://www.lachouetteauloing.com)



## Nouveau restaurant : Bord de Seine

Le restaurant "Bord de Seine", situé au 46 quai de Seine, propose des spécialités turques, grillades, kebab, desserts maison, à base d'ingrédients frais.

À consommer sur place ou à emporter.

Ouvert : mardi – dimanche, de 11h30 à 14h30 puis 17h30 à 22h00.

Fermé le lundi.

**Commandes au** **01.64.31.03.91**



## Commerçants ambulants : **planning hebdomadaire**



**Mercredi matin : mini-marché**  
(place de la Bosse)  
Maraîcher, boucher, fromager



**Mercredi 17h - 21h : crêperie**  
(quai de Seine, au niveau  
de la halte fluviale)



**Jeudi 15h - 20h : rôtisserie**  
(quai de Seine, au niveau  
de la halte fluviale)



**Dimanche matin :  
marché dominical**  
(quai de Seine)

# agenda novembre 2024 à janvier 2025

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Agenda sur [www.saint-mammes.com](http://www.saint-mammes.com) ou à contacter la Mairie au 01.64.23.39.41

Lundi 11 novembre	<b>Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918</b> - Défilé : 14h45 pl. de la Bosse Mairie / 01.64.23.39.41
Samedi 16 novembre	<b>Soirée dansante &amp; Paëlla</b> - 19h30 - MLC Comité des Fêtes / 07.82.12.95.35
Du ven. 22 au dim. 24 novembre	<b>Fête de la Transition</b> - vendredi 22/11 19h à dimanche 24/11 18h - MLC Collectif 1000 Sabords / 06.76.41.49.86 / 06.82.47.15.27
Samedi 30 novembre	<b>Bal Folk</b> - 19h à 22h - MLC Conservatoire des 2 Rives / 06.82.08.86.23
Samedi 30 novembre	<b>Sorties aux Salons "Création &amp; Savoir-Faire" &amp; "Vignerons Indépendants"</b> Saint-Mammès C'est Vous / 07.67.70.46.82 / 06.15.02.78.37
Jeudi 5 décembre	<b>Hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie</b> 17h - Monument aux Morts - Mairie / 01.64.23.39.41
Samedi 7 décembre	<b>Goûter des Aînés</b> - MLC Mairie / 01.64.23.39.41
Mercredi 11 décembre	<b>Fête de la Saint-Nicolas</b> - à partir de 15h30 - MLC AFSL / 06.74.92.25.24
Dim. 15 décembre	<b>Marché de Noël</b> - 10h à 18h - MLC Mairie / 01.64.23.39.41
Samedi 11 janvier	<b>Vœux du Maire</b> - 17h - MLC Mairie / 01.64.23.39.41



La commune de Saint-Mammès et le Conseil Municipal des Jeunes s'associent à l'opération organisée par l'association COMDIFF-MUZIC au profit des Restaurants du Coeur.

**Une collecte est mise en place du mardi 12 au vendredi 22 novembre en Mairie, au Périscolaire, dans les écoles, ainsi que dimanche 17 novembre sur le marché dominical.**

Collecte réalisée avec l'accord des Restaurants du Coeur, sous l'agrément n° 77-029-C24-25



## Il revient !

**Le Père Noël bientôt de retour à Saint-Mammès.**

Guettez son retour, le dimanche 22 décembre, pendant le marché dominical.

Les enfants sages recevront des friandises et pourront lui remettre leurs lettres en main propre.

Avant sa grande distribution, le Père Noël passera voir les commerçants le samedi 21 décembre autour de 16h.